

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
LM/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2010

### DELIBERATION

#### **OBJET : Résidence Saint-Tugdual – classement dans le domaine communal**

Rapporteur : Vincent HUBY

Le 25 mars 2009, le conseil municipal a décidé du classement dans le domaine communal des espaces communs des résidences Saint-Guérolé et Saint-Tugdual.

- La parcelle cadastrée DA 199 de 85 m<sup>2</sup> figurait dans le périmètre de Saint-Guérolé alors qu'elle constitue partie d'un chemin de Saint-Tugdual ;
- La parcelle cadastrée DA 207 de 27 m<sup>2</sup>, n'était pas mentionnée dans les deux délibérations.

Il est proposé au conseil municipal de compléter les précédentes délibérations en approuvant le classement dans le domaine communal des parcelles DA 199 et DA 207 constituant partie des espaces communs de la résidence Saint-Tugdual.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE le classement dans le domaine communal des parcelles DA 199 et 207 issues du périmètre de Saint-Tugdual ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire,

Loïc LE MEUR

